CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ AMBOGO GUINDO MINERAL EXPLORATION
« AGMEX SARL »

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE OUATIALY-NORD, CERCLE DE KADIOLO, RÉGION DE SIKASSO)

DAK

AS

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

LA SOCIÉTÉ **AMBOGO GUINDO MINERAL EXPLORATION SARL** ci-après dénommée **AGMEX SARL,** représentée par **Monsieur Adama SOGOBA,** le Représentant en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les Statuts de **LA SOCIÉTÉ AGMEX SARL.**
L'**État** et LA SOCIÉTÉ **AGMEX SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **AGMEX SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **OUATIALY-NORD,** Cercle de **Kadiolo,** Région de **Sikasso,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE LA SOCIÉTÉ **AGMEX SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, LA SOCIÉTÉ **AGMEX SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ANNEXE I

COORDONNÉES DU PERIMETRE DU SECTEUR DE OUATIALY-NORD

Point A : Intersection du parallèle 10° 55' 00''N et du méridien 5° 58' 08'W

Du point A au point B suivant le parallèle 10° 55' 00''N

Point B : Intersection du parallèle 10° 55' 00''N et du méridien 5° 53' 16''W

Du point B au point C suivant le méridien 05° 53' 16''W

Point C : Intersection du parallèle 10° 45' 15''N et du méridien 5° 53' 16''W

Du point C au point D suivant le parallèle 10° 45' 15''N

Point D : Intersection du parallèle 10° 45' 15''N et du méridien 6° 00' 00''W

Du point D au point E suivant le méridien 6° 00' 00''W

Point E : Intersection du parallèle 10° 46' 33''N et du méridien 6° 00' 00''W

Du point E au point F suivant le parallèle 10° 46' 33''N

Point F : Intersection du parallèle 10° 46' 33''N et du méridien 5° 56' 19''W

Du point F au point G suivant le méridien 5° 56' 19''W

Point G : Intersection du parallèle 10° 48' 11''N et du méridien 5° 56' 19''W

Du point G au point H suivant le parallèle 10° 48' 11''N

Point H : Intersection du parallèle 10° 48' 11''N et du méridien 5° 55' 07''W

Du point H au point I suivant le méridien 5° 55' 07''W

Point I : Intersection du parallèle 10° 50' 20''N et du méridien 5° 55' 07''W

Du point I au point J suivant le parallèle 10° 50' 20''N

Point J : Intersection du parallèle 10° 50' 20''N et du méridien 5° 54' 25''W

Du point J au point K suivant le méridien 5° 54' 25''W

Point K : Intersection du parallèle 10° 53' 05''N et du méridien 5° 54' 25''W

Du point K au point L suivant le parallèle 10° 53' 05''N

Point L : Intersection du parallèle 10° 53' 05''N et du méridien 5° 58' 08''W

Du point L au point A suivant le méridien 5° 58' 08''W

Superficie : 100 Km ^{2}

BKK

TRACE DU PERIMETRE SUR EXTRAIT DE LA FEUILLE TOPOGRAPHIQUE DE TINGRELA A L'ECHELLE : 1 / 200 000

PERMIS DE OUATIALY NORD

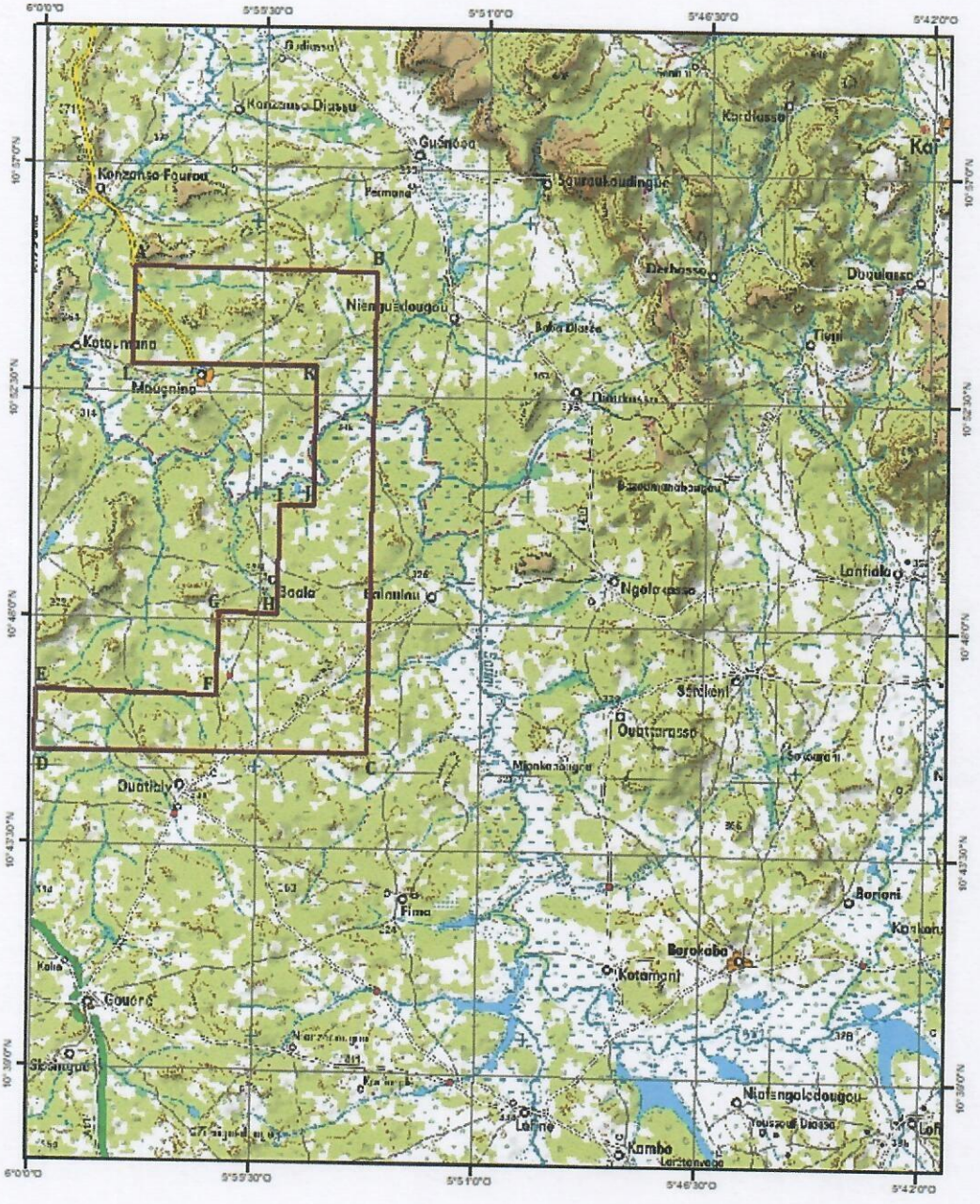

ANNEXE II

PROGRAMME ET COUT DES TRAVAUX SUR LE PERMIS DE OUATIALY NORD

1. TRAVAUX

1ère Année : Recherche des cibles ; Début de Contrôle des cibles.

- Compilation et interprétation des données existantes (géologique, géophysique, géochimique),
- Elaboration et le suivi de la mise en œuvre du rapport de la notice d'impact environnementale
- Cartographie détaillée géologique et du régolithe des zones des anomales et de zones d'orpaillage, suivie de l'échantillonnage des termitières à une maille approximative de 200 entre les lignes et 50m entre les points d'échantillonnage, pour un total de 1200 échantillons de termitières et de roches à collecter,
- Analyse des Échantillons des termitières et roches,
- Interprétation des résultats or des différents échantillons, en tenant compte de leur contexte géologique, géophysique et du régolithe,
- Travaux de fonçage 200m linéaires de puits et de tranchées sur les anomalies accrochées,
- Analyse des échantillons des puits et de tranchées,
- Début de contrôle des cibles retenues un peu plus en profondeur par un programme de 3000m de moto tarière,
- Analyse des Échantillons des fonds de trous de tarière, et interprétation,
- 200 kms linéaires de levés magnétiques et VLF au sol sur les zones anomales confirmées par le programme de tarière pour comprendre leur extension et leur cadre géologique.

2ème Année : Contrôle des cibles.

- Vérification des cibles retenues par un programme de 2000m sondages destructifs (Air Core),
- Analyse des échantillons de sondages Air Core, et interprétation,
- 100 kms linéaires de levés de la Polarisation Provoquée au sol pour mieux comprendre la géologie des cibles,
- Vérification plus en profondeur par le programme de 500 m sondages de circulation inverse RC, pour vérifier l'enracinement profond des cibles (jusqu'à la roche fraiche),
- Analyses des échantillons des sondages et interprétation.

3ème Année : Reconnaissance du Corps Minéralisé

- Travaux de lever topographique et topogéologique de la meilleure zone retenue,
- 1000m de sondages carottés pour comprendre le contexte géologique réel de la cible retenue,
- 2500 m en Sondages RC, pour commencer l'évaluation du corps minéralisé, adaptation et contrôle géostatistique, plus l'interprétation géologique synthétique,
- Analyse des échantillons des sondages, et interprétation,
- Pré-Étude Économique de Faisabilité.

2. COUT DES TRAVAUX

Le cout total des trois années des travaux a été estimé à la somme de 310. 000.000 FCFA, repartis comme suite :

Première Année

Désignations	FCFA
Personnel/ Administration.	6 000 000
Matériel de prospection et de campement.	3 000 000
Elaboration de la notice d'impact environnemental	2 000 000
Logistique maintenance.	3 000 000
Carburant/ Lubrifiant. (5040 litres)	3 000 000
Compilation et interprétation des données existantes	1 000 000
Prospection géochimique et de cartographie géologique (1200 échantillons)	4 000 000
Travaux de fonçages de (200m de puits)	1 000 000
Programme de sondages à la tarière (3000m).	20 000 000
Prospection géophysique au Sol (Magnétisme et VLF) 200 kmls	5 000 000
Frais d'analyse des échantillons pour Or.	5 000 000
TOTAL A1	**53 000 000**

Deuxième Année

Désignations	FCFA
Personnel/ Administration.	6 000 000
Matériel de prospection et de campement.	3 000 000
Logistique maintenance.	3 000 000
Carburant/ Lubrifiant. (5040 litres)	3 000 000
Programme de 2000m de sondages Air Core (AC).	25 000 000
Prospection géophysique au Sol, méthode PP (100kmls)	5 000 000
Programme de 500 m de sondages en Circulation Inverse(RC)	19 000 000
Frais d'analyse des échantillons	8 000 000
TOTAL A2	**72 000 000**

Troisième Année

Désignations	FCFA
Personnel/ Administration.	8 000 000
Matériel de prospection et de campement.	5 000 000
Logistique maintenance.	5 000 000
Carburant/ Lubrifiant.(6700 litres)	4 000 000
Programme de 1000m sondages carottés.	56 000 000
Programme de 2500 m de sondages RC.	95 000 000
Frais d'analyse des échantillons	12 000 000
TOTAL A3	**185 000 000**

TOTAL GENERAL: A1 + A2 + A3 ..... 310 000 000

(TROIS CENT DIX MILLIONS DE FCFA)